



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Michel FELKAY	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUILLIÈRE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		Monsieur Antoine CAMUS

### Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

---

## **OBJET : ATTRACTIVITE**

### **Désignation des représentants de la Ville de Dijon au sein de la SPL Dijon Bourgogne Events**

La SPL Dijon Bourgogne Events Parc des expositions et des congrès de Dijon a pour objet la gestion, l'exploitation et le développement d'équipements publics à vocation économique, culturelle, touristique notamment d'affaires, dont le parc des expositions et le palais des congrès de Dijon. Elle a pour mission d'accueillir, d'initier, de développer et de soutenir tous événements de nature à participer au développement économique, culturel ou touristique du territoire de ses actionnaires par le biais du parc des expositions et du palais des congrès. Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Suite à la délibération prise par son conseil municipal du 20 mars 2023 approuvant la création de la SPL Dijon Bourgogne Events avec ses actionnaires représentés par la Ville de Dijon et Dijon métropole, au capital social de 400 000 euros détenu à 75% par la Ville de Dijon et à 25% par la Métropole de Dijon, et leur représentation au sein de son conseil d'administration : 6 sièges pour la Ville de Dijon et 2 sièges pour la Métropole de Dijon ;

Suite à la délibération prise par son conseil municipal du 24 juin 2024 autorisant la cession d'actions de la Ville de Dijon en faveur du Département de Côte d'Or agréé par le conseil d'administration de la SPL, entraînant la détention de son capital à 65% par la Ville de Dijon, 25% par la Métropole de Dijon et 10% par le Département de Côte d'Or, et modifiant la composition de son conseil d'administration : « Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 8. » La ville de Dijon détient 5 sièges, la Métropole de Dijon détient 2 sièges et le Conseil Départemental détient 1 siège. » ;

Suite aux élections municipales du mois de mars 2026 et au renouvellement du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article R.1524-3 du code général des collectivités territoriales ainsi que des statuts de la SPL Dijon Bourgogne Events Parc des expositions et des congrès, et en particulier à ses articles 15, 19 relatifs à l'exercice du mandat des représentants des collectivités territoriales, la Ville de Dijon doit désigner ses nouveaux représentants au sein du conseil d'administration de la SPL, proposer le/la représentant(e) de la Ville à l'assemblée générale des actionnaires, ce représentant unique disposant de droits de vote proportionnels au capital détenu, et proposer sa candidature au siège de président de la SPL.

Vu l'article L. 2121-33 relatif à la désignation des membres du conseil métropolitain pour siéger au sein d'organismes extérieurs et l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose par ailleurs que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Madame la Maire a donné lecture des candidatures proposées, aucune autre candidature n'a été déposée.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

#### **- de désigner :**

- Monsieur François DESEILLE
- Madame Nadjoua BELHADEF
- Madame Catherine PETITJEAN
- Monsieur Benoît BORDAT
- Madame Karine HUON-SAVINA

pour représenter la collectivité au conseil d'administration de la SPL Dijon Bourgogne Events avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ;

- de **désigner** Madame Nadjoua BELHADEF pour présenter la candidature de la collectivité au siège de président de la SPL Dijon Bourgogne Events, et l'autorise à accepter toutes fonctions dans ce cadre ;

- de **désigner** Madame Nadjoua BELHADEF comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet ;
- de **doter** sa Maire, pour ce qui la concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Désignation des représentants de la Ville de Dijon au sein de la SPL Dijon Bourgogne Events - Résultat du vote à scrutin secret**

Nombre de votants : 59

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de blancs : 9

Suffrage exprimé : 50

Majorité absolue : 26

Nombre de voix pour : 50

**Sont élus** représentants de la ville au sein de la SPL Dijon Bourgogne Events : Monsieur François DESEILLE, Madame Nadjoua BELHADEF, Madame Catherine PETITJEAN, Monsieur Benoît BORDAT, Madame Karine HUON-SAVINA dans les conditions citées ci-dessus.